



La municipalité de Pointe-aux-Outardes (ci-après « Municipalité ») demande des soumissions pour **L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DE LA RIVIÈRE** situé à proximité du Centre des Loisirs de Pointe-aux-Outardes, situé au 493, chemin Principal. Les travaux consistent sommairement à l'aménagement de 1 450 mètres linéaires de sentier en forêt et de la pose de neuf ponceaux.

Les documents de soumissions peuvent être obtenus à compter du **11 juin 2025** en s'adressant au Système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) sur le site Internet à l'adresse suivante : [www.seao.com](http://www.seao.com) Les documents ne peuvent être obtenus que par l'intermédiaire du SEAO. L'obtention de ces documents est assujettie à une tarification de cet organisme. Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis ou indiqués dans les documents d'appel d'offres.

Les soumissions transmises par voie électronique via le site SEAO et les soumissions déposées physiquement sous format papier sont acceptées pour cet appel d'offres selon les conditions suivantes :

La soumission doit être déposée physiquement à la réception de la Municipalité ou déposée électroniquement sur le site SEAO, au plus tard, à **10 h, le 3 juillet 2025**. Les soumissions seront ouvertes publiquement, au même lieu et au même jour, immédiatement après 10 heures. L'heure officielle sera celle de l'horloge se trouvant sur le lieu de la réception des enveloppes de soumission. Les heures d'ouverture pour le dépôt des documents sont les suivantes :

- Du lundi au jeudi de 7h45 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
- Le vendredi de 8h00 à 12h00.

Veuillez prendre note que les bureaux de la municipalité sont fermés les jours fériés. Toute soumission reçue après la date et l'heure indiquées sera refusée.

#### **ENVOI SOUS FORMAT PAPIER**

Toute soumission sous format papier doit être présentée dans une enveloppe cachetée portant la mention « **Aménagement du sentier de la Rivière-APPEL OFFRES 2025-04- Municipalité de Pointe- aux-Outardes** » et être adressée au bureau de la municipalité situé au **471, chemin Principal, Pointes-aux- Outardes (Québec) G0H 1M0**. Cette enveloppe contient, entre autres, un original, une copie de la soumission, une copie électronique des documents sur une clé USB ainsi qu'une garantie de soumission sous forme de chèque visé à l'ordre de la Municipalité ou d'un cautionnement de soumission identifiant la Municipalité comme bénéficiaire. La soumission devra également être accompagnée d'une lettre d'engagement pour l'exécution des travaux ainsi que des autres documents indiqués dans la formule de soumission. **Ces documents devront être des originaux certifiés.**

Les soumissions transmises par voie électronique ne peuvent être effectuées que par l'intermédiaire du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

(SEAO), à l'adresse courriel suivante : [www.seao.ca](http://www.seao.ca) La soumission doit être déposée (chiffrée, transmise, horodatée et sauvegardée sur les serveurs du SEAO).

Le projet qui fait l'objet du présent appel d'offres doit être conforme à tous les codes, lois et règlements applicables. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, sans encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires. La Municipalité peut, s'il est avantageux pour elle de le faire, passer outre à tout défaut de conformité de la soumission si ce défaut ne brise pas la règle de l'égalité entre les soumissionnaires et elle n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet de toute soumission.

Pour obtenir tout renseignement supplémentaire relatif au présent appel d'offres, le soumissionnaire doit obligatoirement communiquer par courriel avec madame Dania Hovington, à l'adresse courriel suivante [danialh@pointe-aux-outardes.ca](mailto:danialh@pointe-aux-outardes.ca).

Donné à Pointe-aux-Outardes, le 6 juin 2025.



Dania Hovington  
Directrice générale et  
greffière-trésorière